



**Conseil Municipal du 15 décembre 2022**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**Délibération n° D/2022/64**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 25

présents : 16

votants : 22

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf décembre, s'est réuni à la Mairie en  
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice  
JACQUET, Philippe BUIRON, Nathalie NIOGRET, Christian TETARD, Patrice GOSNET,  
Jean DECROIX, Bernadette VOOGSGERD, Carole BERGER-JACOB, Chimina Kossiva  
NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Steve IDJAKIREN, Céline RICHARD,

Étaient régulièrement représentés :

Nathalie JOLLY par Patrice JACQUET  
Julia BOUTOILLE-NOJAC par Bernadette VOOGSGERD  
Philippe BARBIER par André BOURDON  
Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN  
Laurent FOHRER par Céline RICHARD  
Alaine HOUREZ par Philippe AUDEBERT

Étaient absents :

Stéphane RICHARD, Brice BRUNET, Bruno MELGIES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Jean DECROIX a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET : CESSIION DE LA PARCELLE AC 539 – 13 BIS RUE GAMBETTA**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la Délibération 2022-46 du 29 septembre 2022 approuvant la désaffectation de la parcelle  
sise 13 Bis rue Gambetta cadastrée AC 539,  
Vu la Délibération 2022/63 du 15 décembre 2022 approuvant le déclassement dans le  
domaine public de la parcelle précitée,  
Vu le plan de division établi par le cabinet P. FAUCHERE ET M. LE FLOCH Géomètre le 23  
mars 2022,  
Vu l'avis des Domaines en date du 24 février 2022,  
Considérant la proposition d'acquisition de [REDACTED]  
[REDACTED]  
montant de 9 200 €.

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** la vente à [REDACTED] de la parcelle cadastrée AC 539 sis 13 Bis rue Gambetta appartenant à la Commune en pleine propriété.

**DIT** que le prix global est de 9 200 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'établissement de l'acte définitif de vente,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette cession.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
  
Philippe AUDEBERT



The seal is circular with the text 'MAIRIE DE LA PRETICQUAINE' around the top and 'Val d'Oise' at the bottom. It features a central emblem with a tree and a figure.